

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 28 AOUT 2025

Délibération n°057-2025

**Rapport de gestion 2024 de la Société Publique Locale Terre d'Argence**

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
22 août 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.  
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.  
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX  
Ont donné procuration : Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER  
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe et déléguée communautaire

En application des dispositions du Code du Commerce, le conseil d'administration des sociétés publiques locales doit remettre un rapport annuel d'activités, ainsi qu'un rapport sur le gouvernement d'entreprise, soumis à l'avis des communes membres de l'établissement intercommunal, en leur qualité d'actionnaire.  
Le rapport annuel 2024 de la Société Publique Locale Terre d'Argence présente ainsi la société, ses principales activités, l'état des relations avec la collectivité et le groupe d'actionnaires, l'état des prises de participation éventuelles, les évolutions statutaires éventuelles, ainsi qu'un bilan de gouvernance.  
En 2024, deux nouveaux mandats ont été donnés à la SPL pour la communauté de communes (rénovation de l'immeuble Aillaud à Beaucaire) et pour la commune de Beaucaire (création de selfs et travaux acoustiques dans les restaurants scolaires de Beaucaire, et extension d'un restaurant) ; et trois autres mandats ont fait l'objet d'avenants (salle de spectacle et de congrès de Beaucaire, et port de Fourques).  
Le résultat comptable de l'exercice 2024 présente un excédent de 58.508€.  
Le rapport sur le gouvernement d'entreprise rappelle les modalités d'exercice de la direction générale, l'état des délégations éventuellement accordées par l'assemblée générale, l'absence de rémunération et d'avantage pour les mandataires sociaux, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par chaque mandataire, ainsi que diverses dispositions relatives à l'actionnariat de la SPL.

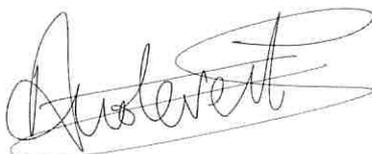
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code du Commerce et notamment les articles L.225-100 et L.232-1,  
Vu les statuts de la Société Publique Locale Terre d'Argence,  
Vu la délibération n°25-078 du 30 juin 2025 du Conseil Communautaire de la CCBTA,  
Considérant le rapport annuel du mandataire et le rapport sur le gouvernement d'entreprise présentés par le conseil d'administration de la SPL d'Argence pour l'exercice 2024,  
Oui l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le rapport annuel du mandataire et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPL Terre d'Argence, pour l'exercice 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

